

(L. S.) BOLTON.

(L. S.) ROXBURGHE.

(L. S.) BERKELEY.

(L. S.) J. CRAGGS.

*Déclaration donnée par les Plénipotentiaires du
Roi de la Grande-Bretagne.*

Comme selon l'usage, que l'on est convenu réciproquement de suivre dans les Traités conclus entre Leurs Majestés Britannique & Très-Chrétienne à Riswick, à Utrecht & à La Haye pour la triple Alliance, on a dressé des Actes en Latin pour le Roi de la Grande-Bretagne, & en François pour le Roi Très-Chrétien, en déclarant que s'il y a eu précédemment un autre usage, le Roi Très-Chrétien s'y conformera dans la suite; & comme l'on n'a pu observer ledit usage dans le Traité signé ce-jourd'hui entre l'Empereur des Romains, le Roi de la Grande-Bretagne, le Roi Très-Chrétien & les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, sans tomber dans l'inconvenient d'en dresser encore plusieurs Actes, ce qui obligeroit de différer plus long-tems la signature de ce Traité. D'ailleurs quelques-uns des Plénipotentiaires ayant demandé avec instance qu'il ne fut dressé aucun Acte du Traité de ce jour, sans être muni en même-tems de la signature de toutes les Parties contractantes, ce qui a fait que tous les Actes dudit Traité ont été dressés en Langue Latine. Dans cette vûë, afin que cet exemple ne passé point en usage entre le Roi de la Grande-Bretagne & le Roi Très-Chrétien, Nous Plénipotentiaires de Sa Maj. Britannique, à la réquisition du Plénipotentiaire de S. M. Très-Chrétienne, déclarons que tout ce qui a rapport à la Langue dans laquelle est écrit le Traité de

ce